

CONSTRUIRE ENSEMBLE



**HUIT COMMISSIONS DÉFENDENT AU QUOTIDIEN
LES INTÉRÊTS DES ADHÉRENTS DE L'UTP.
VOICI EN DÉTAIL LES ACTIONS QU'ELLES ONT
MENÉES CETTE ANNÉE ET LES DÉFIS QU'ELLES
RELÈVERONT, POUR EUX, DEMAIN.**

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES FERROVIAIRES



DEPUIS LA LOI PORTANT RÉFORME FERROVIAIRE DE 2014, SOIT DEPUIS PRÈS DE DIX ANS, L'UTP EST FORTEMENT ENGAGÉE DANS LA CONSTRUCTION D'UN CADRE SOCIAL COMMUN DE HAUT NIVEAU POUR LE SECTEUR FERROVIAIRE. LE CALENDRIER EST CHAQUE ANNÉE DENSE ET LA BRANCHE FERROVIAIRE S'EST ENRICHIE DE NOMBREUX ACCORDS SOCLES ESSENTIELS POUR LES ENTREPRISES ET LES SALARIÉS, LES PREMIERS TRANSFERTS DE PERSONNEL ALLANT NOTAMMENT BIENTÔT S'OPÉRER.

Les travaux de négociation entre l'UTP et les organisations syndicales représentatives ont principalement porté sur le volet « Prévoyance-Frais de santé » en vue de doter les entreprises et les salariés de la branche d'un cadre social commun dans le domaine de la protection sociale complémentaire (garanties frais de santé, incapacité, invalidité, décès). Un projet d'accord a été ouvert à signature par l'UTP en décembre 2022. Ce dernier ne comportant pas notamment de dispositions relatives à l'inaptitude et à la solidarité intergénérationnelle, il n'a été signé par aucune organisation syndicale représentative. Deux accords « Salaire » ont été signés par les partenaires

sociaux de la branche. Un premier accord « Salaire » a été signé en septembre 2022 afin de tenir compte des effets inédits de l'inflation et des augmentations successives du Smic en 2022. Un second accord a été ouvert à signature en décembre 2022 qui permet une revalorisation des minima de branche de 3,5 %.

Renforcement du cadre de la formation professionnelle des salariés

En 2022, les instances paritaires de la branche ont poursuivi leurs travaux en vue de développer l'attractivité et l'efficacité du système de formation de la branche ferroviaire, via notamment la participation active aux travaux de l'OPCO Mobilités.

Le certificat de qualification professionnelle (CQP) « Opérateur de maintenance mécanique » est désormais opérationnel et le CQP « Opérateur fret au sol » en cours de création.

L'UTP est engagée dans la réalisation d'un diagnostic des besoins en compétences et en formation

L'UTP s'est par ailleurs engagée de son côté dans la réalisation d'un diagnostic des besoins en compétences et en formation de la branche dans le cadre du plan France 2030.

Consolidation des moyens du dialogue social

Installé en 2020, l'Observatoire paritaire de la négociation collective (OPNC) de la branche ferroviaire a pleinement rempli ses missions en 2022 en réalisant deux bilans : le rapport annuel de la négociation collective de branche (comprenant un bilan des accords conclus dans les entreprises du secteur et un bilan des demandes de négociations transmises au niveau de la branche) et le rapport annuel d'activité de la Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI) de la branche (incluant notamment un bilan de l'action de la branche en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes). ●

LES MEMBRES

CAPTRAIN FRANCE

Yazid Oultaf
DB CARGO FRANCE
Vincent Dufour
Jean-Yves Lhomme
Cathy Pasquine
EUROPORTE/GETLINK
Virginie Dufresnoy
EUROSTAR GROUP
Marion Gamonal
KEOLIS
Christophe Chausson
Jean-Marie Joly
LE TRAIN
Alain Getraud
Catherine Pihan-Le Bars
MESEA
Nargarajen Soobrayen
RAILCOOP
Charlotte Bouquet
Alexandra Debaisieux

RATP

Céline Marquis
Kévin Merdy
RATP DEV
Lætitia Besson
Jean Lagrange
RDD13
Sophie Camolli
Delphine Grugnardi
RTT PACA
Nathalie Barbé
Vincent Guillaume
SBB CARGO INTERNATIONAL
Omar Zerkly
SNCF
Sophia Agoumi
Frédéric Guzy
François Nogué
(président de la Commission)

SNCF GARES & CONNEXIONS

Rémi Rosat
SNCF RÉSEAU
Misoo Yoon
SNCF VOYAGEURS
Cécile Gourdon
Isabelle Graillot
Jean Lagardère
Lucile Quessart
Marc Vaillant
THALYS
Caroline Dupé
Béatrice Hector-Raumel
TRANSDEV
Caroline Gonin
Aurélié Jabeur
Benoît Juéry
Marion Larzul
Marie Marion

TRANSDEV RAIL BRETAGNE

Loïc Lanne
TRANSKEO
Zakaria Mahdi
Sara Mattioli
TRENITALIA
Béatrice de Saint-André
UNION DES EXPLOITANTS DE CHEMINS DE FER TOURISTIQUES ET DE MUSÉES
Claude Steinmetz
UTP
Géraldine Adam
Mathieu Dufour
Ahlam Karam
Justine Lassansaa
Florence Sauteteau



FRANÇOIS NOGUÉ

Président de la Commission et directeur des Ressources humaines, groupe SNCF

« L'IMPORTANCE DU DIALOGUE SOCIAL »

Quelles ont été les autres étapes importantes en 2022 ?

Suite à des travaux initiés par l'UTP avec Pôle Emploi, ce dernier prend désormais en charge sous certaines conditions les tests d'aptitude physique et psychologique obligatoires pour les futurs conducteurs de train et les salariés réalisant des TES autres que la conduite de train. S'agissant des facilités de circulation prévues par l'accord « Classifications et Rémunérations » de 2021, la convention Urssaf Caisse nationale-UTP a été signée et une étude préalable à la mise en œuvre des dispositions de branche lancée. La « transformation » de la CPRP SNCF en caisse de branche unique a quant à elle été initiée avec la collaboration active de l'UTP.

Quels sont les enjeux à venir en 2023 ?

En 2023, le dialogue social occupera encore une place importante dans les domaines comme la sécurisation des parcours professionnels, l'inaptitude et la formation professionnelle. Les résultats du diagnostic des besoins en compétences et formation réalisé dans le cadre de France 2030 attendus au printemps 2023 sont par ailleurs déterminants pour la poursuite des travaux de la branche en matière de formation professionnelle (création de dispositifs de certification, lancement d'étude approfondie...).

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES DU TRANSPORT URBAIN



NOURRIR LE DIALOGUE SOCIAL, CONSEILLER LES ADHÉRENTS ET AGIR POUR LA POLITIQUE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE COMPTENT PARI MI LES GRANDES MISSIONS DE CETTE COMMISSION. L'ANNÉE 2022 A ÉTÉ MARQUÉE PAR L'OUVERTURE DES NÉGOCIATIONS DU VOLET « CLASSIFICATIONS ET RÉMUNÉRATIONS » DE LA BRANCHE ET LA CRÉATION D'UNE MARQUE LABEL DÉDIÉE À LA VALORISATION DU SECTEUR DES TRANSPORTS PUBLICS URBAINS DE VOYAGEURS (TPUV).

L'UTP et les organisations syndicales ont signé un accord de méthode « relatif aux classifications et rémunérations dans la branche du transport public urbain de voyageurs » le 25 mai 2022, lançant l'ouverture des négociations sur ce sujet. Deux décisions unilatérales de l'UTP des 9 juin et 17 novembre 2022 « relatives à l'évolution du salaire minimum et des salaires minima mensuels forfaitisés » ont été adoptées. Par ailleurs, afin de faire face aux difficultés de recrutement dans la branche, l'UTP a créé une marque employeur au niveau sectoriel, « Faites bouger les lignes », et lancé une grande campagne d'attractivité des métiers. L'objectif

est notamment de générer plus de recrutements, de créer des passerelles avec le monde professionnel, de montrer les perspectives professionnelles et voies d'accès par la formation. Aussi, dans le cadre du plan France 2030, l'UTP a obtenu un financement pour la réalisation d'un diagnostic des besoins en compétences et en formation.

Refonte du système de classification et des rémunérations

Face aux problématiques liées à l'attractivité, au recrutement et à l'évolution des compétences au sein de la branche du TPUV, les partenaires sociaux ont affirmé leur volonté commune de travailler sur la refonte du système de classification des métiers et des rémunérations.

Ce chantier va constituer un enjeu majeur pour les années 2023 et 2024. Il contribue à dynamiser la branche et les métiers du secteur, et favorise les parcours professionnels et l'employabilité.

Formation des salariés : un cadre à renforcer

En 2022, les instances paritaires de la branche ont poursuivi leurs travaux en vue de renforcer le développement de l'apprentissage. La participation active aux travaux de l'OPCO Mobilités a fortement mobilisé les entreprises, toujours avec l'objectif de développer l'attractivité et l'efficacité du système de formation de la branche. À ce titre, la

Les instances paritaires de la branche ont poursuivi leurs travaux en vue de renforcer le développement de l'apprentissage

branche entend se doter d'une politique de certification ambitieuse afin d'offrir aux entreprises du secteur et à leurs salariés la capacité de travailler avec des certifications adaptées à leurs besoins et d'étudier l'opportunité de passerelles avec d'autres certifications et diplômes afin de faciliter les mobilités. La Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation (CPNEFP) du transport urbain a finalisé en juillet 2022 la création du CQP « Conducteur de tramway » et s'engage à lancer en 2023 la création du CQP « Maintenance des véhicules de transport en commun ».

« SOUTENIR LES RÉSEAUX »

Comment la branche envisage-t-elle de répondre aux enjeux liés à l'attractivité des métiers ?

La Commission continuera à soutenir les réseaux sur les sujets d'attractivité via l'initiative lancée en 2022 de la marque label « Faites bouger les lignes », qui se traduira par des actions de promotion et de sensibilisation pour faire connaître les métiers du TPUV. Dans cette perspective, une convention nationale d'engagement et d'actions a été signée avec Pôle Emploi. Dans le cadre du plan France 2030, la Commission suivra la publication en juin 2023 des résultats du diagnostic des besoins en compétences et en formation du secteur pour décliner une politique d'emploi et de formation adaptée aux besoins identifiés. Par ailleurs, en septembre 2023, la branche participera à l'Olympiade des métiers Worldskills France dans le cadre d'une épreuve de démonstration du métier de conducteur de car et bus.

Quels seront les autres grands sujets de votre Commission pour l'année 2023 ?

Pour l'année 2023, la Commission poursuivra les travaux sur la refonte du système des classifications et rémunérations. Par ailleurs, elle suivra l'impact de la réforme des retraites sur l'accord du 10 novembre 2017 « relatif à la sécurisation des parcours professionnels dans la branche des transports urbains de voyageurs ». Elle suivra également les principales modifications apportées à la loi Avenir professionnel du 5 septembre 2018 dans le cadre de la réforme professionnelle qui sera menée par le gouvernement au premier semestre 2023.



CAROLINE GONIN

Présidente de la Commission et directrice des Ressources humaines, groupe Transdev

LES MEMBRES

AGIR TRANSPORT

Élodie Gueneuc
Béatrice Huynh
KEOLIS
Clara-Sophie Jakubik
Jean-Marie Joly
Guillaume Laconte
Clément Michel
(vice-président de la Commission)
KEOLIS LYON
Alexandre Guyot
Fabrice Perrin
KEOLIS STAR RENNES
Gaëlle Kerbellec

RATP DEV

Laëtitia Besson
Laurence Cauchois
Déborah Pasquier
RLA
Violette Nadotti
RÉGIE DES TRANSPORTS MÉTROPOLITAINS
Florence Levrino
Nolwenn Philippot
RTCR LA ROCHELLE
David Cronenberger

TCAT TROYES

Myriam Gogdemir
TICE
Serge Duckat
TISSÉO VOYAGEURS
Sandrine Colin
TRANSDEV
Xavier Alberola
Corinne Elfassy
Caroline Gonin
(présidente de la Commission)
Aurélie Jabeur
Benoît Juéry

TRANSDEV NÎMES MOBILITÉ

Cécile Richet
UTP
Géraldine Adam
Mathieu Dufour
Florence Sautejeau
Cécilia Vauray

COMMISSION ÉCONOMIE ET MOBILITÉ

L'ANNÉE 2022 DEVAIT ÊTRE CONSACRÉE À LA SORTIE DE LA CRISE SANITAIRE, QUI A FORTEMENT IMPACTÉ LE SECTEUR, ET À LA RÉFLEXION AUTOUR DE L'ADAPTATION DES MODÈLES ÉCONOMIQUES. DANS LE CONTEXTE DES ÉLECTIONS NATIONALES, LES TRAVAUX DE LA COMMISSION SE SONT LOGIQUEMENT ORIENTÉS VERS LA FORMULATION DE PROPOSITIONS POUR L'AVENIR. LA CRISE ÉNERGÉTIQUE A NÉANMOINS RAPIDEMENT REBATTU LES CARTES.

Le modèle économique des transports a été un sujet de réflexion important en 2022



A lors que les travaux de fond sur le modèle économique du secteur allaient bon train en vue notamment de nourrir le débat pour les élections présidentielle et législatives, les tensions sur les énergies à la suite de la guerre en Ukraine ont placé l'envolée des coûts au cœur de l'actualité des membres de la Commission.

Un modèle économique à conforter et à adapter

Résilient mais fortement malmené pendant la crise sanitaire, le modèle économique des transports a été un sujet de réflexion important de l'année 2022. La position sur le Versement mobilité publiée en 2021 avait permis de rappeler l'importance de cette ressource affectée dans un contexte de besoin

de transparence de l'utilisation des fonds publics. L'édition du livret « Les 10 idées reçues sur le financement de la mobilité par les employeurs » a quant à elle repositionné les employeurs dans le modèle de financement des transports publics urbains, au bénéfice direct et indirect de leurs salariés. Ces publications s'inscrivent dans la volonté de l'UTP de s'adresser à toutes les parties prenantes de la mobilité collective et de promouvoir avec pédagogie la nécessité d'un choc d'offre pour accentuer le report modal nécessaire à la transition énergétique. Une analyse des enjeux économiques et financiers du transport public comme ferroviaire a permis de poser des bases communes de réflexion au sein de la fédération et d'objectiver les arguments utilisés dans les prises de position de l'UTP.

Un conflit imprévisible aux conséquences majeures

Les travaux de fond autour du modèle économique ont été rapidement impactés par la guerre en Ukraine, avec des conséquences importantes sur la disponibilité et les prix des différentes énergies. Les membres de la Commission ont donc été sollicités pour défendre le secteur lors des arbitrages effectués par l'État, ainsi que pour argumenter sur le maintien et le renforcement des efforts entrepris dans la décarbonation des flottes de véhicules. L'envolée des prix de l'électricité a été l'objet d'actions spécifiques auprès d'acteurs institutionnels comme l'Insee afin de retrouver une meilleure cohérence dans les évolutions des coûts réels et des indices utilisés dans les contrats entre les opérateurs et AOM, le tout encadré par un groupe de travail dédié qui partagera ses travaux avec le GART en 2023. ●

« RENFORCER LES ACTIONS DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE »

Comment les opérateurs font-ils face aux pressions liées aux coûts de l'énergie ?

L'objectif des opérateurs est de maîtriser leurs coûts d'exploitation, dont les achats d'énergie. La hausse de leurs prix a donc conduit à renforcer toutes les actions de sobriété énergétique. Mais, si nous étions habitués à la volatilité des prix du gazole, l'explosion et l'instabilité des prix de l'électricité et, dans une moindre mesure, de ceux du gaz nous ont fortement perturbés. Nous avons heureusement échappé à ce stade aux ruptures d'approvisionnement, mais la volatilité des prix pose un vrai problème, d'autant que les indices contractuels pour le gaz comme pour l'électricité sont loin de refléter l'évolution des coûts réels d'achat. Les boucliers tarifaires mis en œuvre par les pouvoirs publics en 2022 ont par ailleurs été centrés sur les ménages et se sont en pratique révélés inopérants pour les opérateurs. Mieux prendre en compte les coûts réels de l'énergie supportés par les opérateurs est tout l'objet des travaux débutés via le groupe de travail interne et dont l'aboutissement sera de partager de nouveaux indices fiabilisés par l'Insee avec nos interlocuteurs du GART.

Les contextes de crise permettent de rebattre les cartes, qu'en est-il du modèle économique ?

Le modèle économique du transport public a été déstabilisé par la crise sanitaire puis par la crise de l'énergie mais, au final, les opérateurs ont fait preuve d'une réelle résilience et le soutien constant des autorités organisatrices a permis de maintenir l'offre et de retrouver plus vite en France qu'à l'étranger des niveaux de fréquentation proches de l'avant-Covid. Mais, si les pouvoirs publics souhaitent que les transports publics jouent pleinement leur rôle dans la nécessaire transition énergétique en accentuant le report modal, il faudra un véritable choc d'offre qui ne sera possible que si l'on préserve un équilibre entre les trois sources de financement: les employeurs, les collectivités et les voyageurs.



**FRÉDÉRIC
BAVEREZ**

Président de la
Commission et directeur
exécutif Groupe France,
Keolis

LES MEMBRES

AGIR TRANSPORT
Anne Bellamy
CAPTRAIN FRANCE
Stéphane Derlincourt
**GROUPEMENT
LACROIX & SAVAC**
Stéphane Bonnaud
**MOVENTIS PAYS
DE MONTBÉLIARD**
Grégory Carmona
KEOLIS
Frédéric Baverez
(président de la Commission)

RATP
Clarisse Colonna
Frédéric Dupouy
RATP DEV
Sophie Castagné
Christophe Vacheron
**RTM OUEST
MÉTROPOLE**
Denis Costopolo
SEMITAN
Olivier Le Grontec
SNCF
Pierre Hausswalt

**SNCF GARES &
CONNEXIONS**
François Le
SNCF VOYAGEURS
Didier Nugues
Alain Ribat
TRANSDEV
Thierry Ervedoza
Édouard Hénaut
Bénédicte Neumager
**TRANSPORTS DU
PAYS DE L'ÉTOILE**
Nicolas Covarel

**TRANSPORTS PUBLICS
DU CHOLETAIS**
Marc Delayer
UTP
Stéphanie Lopes
d'Azevedo
Arthur Marsande
Hubert Richard
Hugo Salmon
Florence Sautejeau
VECTALIA FRANCE
Thierry Emelin
Éric Martinez

COMMISSION AFFAIRES PUBLIQUES

DANS UN CONTEXTE DE CRISE ÉNERGÉTIQUE, LA CAP S'EST FORTEMENT MOBILISÉE TOUT AU LONG DE L'ANNÉE 2022 POUR CONTINUER À PROMOUVOIR SUR DE NOMBREUX DOSSIERS LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES – Y COMPRIS FINANCIERS –, AUX NIVEAUX NATIONAL ET EUROPÉEN, LES INTÉRÊTS DES ADHÉRENTS EN TANT QU'ACTEURS INCONTOURNABLES POUR UNE MOBILITÉ DURABLE, INTELLIGENTE, SÛRE ET RÉSILIENTE.



La CAP a beaucoup œuvré, toujours en lien avec les autres commissions de l'UTP, pour que les transports publics et ferroviaires soient reconnus au plus haut niveau par les autorités nationales et européennes.

Principaux dossiers au niveau national

La CAP a joué un rôle clé pour préparer, faire connaître et défendre le manifeste de l'UTP adressé aux candidats aux élections présidentielle et législatives. La CAP s'est fortement mobilisée sur la question de l'investissement, et plus généralement du financement des transports publics, notamment autour de la préparation de la Loi de

finances rectificative 2022 et de la Loi de finances 2023. Sous l'égide de la CAP, l'UTP a lancé un nouveau groupe de travail dédié aux Affaires juridiques, et ce, pour assurer un meilleur suivi législatif et réglementaire des dossiers traités par la CAP, tels que la mise en œuvre de la refonte des droits et obligations

L'UTP a lancé un nouveau groupe de travail dédié aux Affaires juridiques

des voyageurs ferroviaires ou les aspects contractuels des contrats de service public. Sur les aspects sûreté, la CAP a suivi étroitement les travaux relatifs à la loi

dite « LOPMI » en portant notamment les messages de l'UTP auprès des parlementaires. Enfin, la CAP est restée active sur le sujet de la raréfaction de l'offre assurantielle.

Principaux dossiers au niveau européen

2022 a été une année riche avec un premier semestre marqué par la présidence française de l'UE. La CAP s'est fortement mobilisée sur la révision du Règlement transeuropéen de transport (RTE-T) avec la promotion de nombreux amendements visant à limiter l'impact financier de la mise en conformité de l'infrastructure et à renforcer la place du transport public dans la mobilité urbaine. La CAP a aussi été très proactive sur les futures initiatives de la Commission, telles que la révision de la certification des conducteurs de train, le calcul des émissions de CO₂ et la gestion des capacités ferroviaires.

Autre thème majeur, l'organisation des mobilités avec un travail important sur les révisions à venir des lignes directrices concernant le Règlement OSP et les aides d'État aux entreprises ferroviaires. Sur la mobilité durable, la CAP a suivi de près le Paquet « Fit-for-55 » et a continué à se mobiliser auprès des colégislateurs pour affecter de nouvelles ressources vers les transports publics et ferroviaires. De la même manière, la CAP a continué à être active sur les futures initiatives dans le champ du numérique (MDMS, MMTIS, ITS...). ●

LES MEMBRES

AGIR TRANSPORT
Caroline Couasnon
Roxane Viot

CARGOBEAMER
Tim Krasowka

COMPAGNIE DES TRANSPORTS STRASBOURGEOIS

Jean-Michel Augé

DB CARGO FRANCE
Jean-Yves Lhomme

ENTERPRISE
Aurélia Debru

Sandra Malumba

EPIC TISSÉO VOYAGEURS

Dominique Montlaur

EUROPORTE/GETLINK
François Coart

EUROSTAR GROUP
Lorraine Choquart

Renaud Thillaye

KEOLIS
Maxime Gérardin

Laurent Gravier

Nicolas Péliissier

LE TRAIN
Xavier Hurteau

LISEA
Joaquim Godde

Hervé Le Caignec

RATP
Nicolas Blain

Muriel Grandguillaume

Julien Laurent

RATP DEV
Laure Boulard

RÉGIE DES TRANSPORTS MÉTROPOLITAINS
Chloé Brisquet

Audrey Morlière

SNCF

Laurence Cour

Frédéric Froment

Elisa Gomez

Karine Grossetete

Sophie Lombard

Charlotte Morel d'Arleux

Laurence Nion

Jérémy Pélerin

Muriel Signouret

Cédric Verdeaux

SNCF GARES & CONNEXIONS
Marie-Reine du Bourg

Lætitia Guibout

SNCF LOGISTICS
Gaëlle Vantalon-Korovitch

SNCF RÉSEAU
Christophe Demirdjian

SNCF VOYAGEURS

Sylvie Charles

(Présidente de la Commission)

Anne Guéniot

TISSÉO VOYAGEURS
Dominique Montlaur

TRANSDEV
Laurent Bougard

Mihai Chirca

Laurent Mazille

Arthur Le Moal

TRENITALIA
Anne-Cécile Delbes

UTP
Marine Le Chapalain

Stéphanie Lopes d'Azevedo

Arthur Marsande

Karine Maubert

Jean-Philippe Peuziat

Charles-Édouard Roehrich

Florence Sautejeau



SYLVIE CHARLES

Présidente de la Commission et directrice Transilien, SNCF Voyageurs

« MOBILISER L'UNION EUROPÉENNE »

Quel bilan tirez-vous de la présidence française de l'Union européenne (PFUE) ?

La PFUE a été un moment clé, car les autorités françaises ont pu influencer sur l'agenda politique européen, et donc faire avancer certains sujets stratégiques pour notre secteur à l'instar du Paquet « Fit-for-55 » ou du Règlement RTE-T. À cette occasion, l'UTP a organisé le 1^{er} mars un événement labellisé PFUE suivi par plus de 370 personnes et qui a permis de faire passer aux institutions européennes les principaux messages du secteur.

Quelles sont les prochaines grandes échéances que la CAP va suivre de près ?

La Première ministre a récemment annoncé l'engagement du gouvernement de mobiliser l'Union européenne et les collectivités locales « pour réussir une Nouvelle Donne ferroviaire de l'ordre de 100 milliards d'euros d'ici 2040 ». Il s'agit du signal fort que le secteur attendait, mais il est désormais crucial que ces engagements ambitieux soient gravés dans le marbre, à tous les échelons, et ce, pour sécuriser un secteur qui se caractérise par des investissements au temps long. C'est un point sur lequel la CAP et plus généralement l'UTP continueront bien sûr à se mobiliser.

COMMISSION NOUVELLES MOBILITÉS, VILLES DE DEMAIN



L'ANNÉE 2022 S'INSCRIT DANS UNE PÉRIODE DE TRANSITION POLITIQUE DÉCISIVE POUR L'AVENIR DE NOTRE SECTEUR : LA MOBILITÉ D'HIER, DEVENUE INSOUTENABLE POUR LA PLANÈTE, LA SANTÉ DE NOS CONCITOYENS ET LA COHÉSION DE NOS TERRITOIRES, DOIT LAISSER PLACE À UN MODÈLE DURABLE ET APAISÉ, DONT LES CONTOURS RESTENT À ÉCLAIRCIR. C'EST CE À QUOI LA COMMISSION NOUVELLES MOBILITÉS, VILLES DE DEMAIN TRAVAILLE.

Les membres de la commission Nouvelles Mobilités, Villes de demain ont œuvré durant l'année 2022 à décloisonner la vision, les sujets et les travaux en matière de mobilité, en faveur d'une approche systémique. La raison en est simple : entre le changement de comportement des voyageurs oscillant d'un mode à l'autre, les exigences en matière d'environnement, de couverture du territoire, d'inclusivité, d'accessibilité et de pouvoir d'achat, les planètes semblent s'aligner pour repenser un système de mobilité qui ne soit plus siloté mais où les modes deviennent complémentaires, coexistant largement sur l'espace commun qu'est la voirie.

La commission Nouvelles Mobilités, Villes de demain a donc multiplié les échanges et partenariats avec des sociétés savantes, avec les programmes nationaux, avec des fédérations professionnelles ou pôles de compétitivité en matière de mobilité partagée, de micromobilité, de gouvernance des mobilités ou encore d'infrastructures, mais aussi l'ensemble des ministères dont relève la mobilité. Cette période passionnante de transition va être soutenue par un grand nombre d'innovations technologiques et notamment le MaaS, qui vise à accroître la lisibilité et l'usage multimodal de l'offre de transport d'un territoire, mais aussi le véhicule terrestre automatisé

qui va construire un lien entre les « zones blanches », les infrastructures existantes, les pôles d'activité et les points multimodaux conventionnels. La Commission s'est beaucoup investie sur ces sujets en répondant

Cette période de transition va être soutenue par un grand nombre d'innovations technologiques

aux consultations (de l'UE, de l'ART, de la CNIL, de la DGITM ou encore sur la Stratégie nationale véhicule automatisé et connectivité), mais aussi à travers une participation active dans de nombreux groupes de travail et comités décisionnels (en matière de réglementation, de cas d'usage et d'acceptabilité des véhicules automatisés, de caméras intelligentes, de réglementation, de gouvernance et de modèle économique du MaaS, etc.).

Les membres de la Commission ont mis un point d'honneur à partager une vision d'avenir de la mobilité à travers de grands rendez-vous. Que ce soit lors de la Conférence de haut niveau de la DGITM dans la cadre de la PFUE, du colloque « Regards croisés sur les mobilités autonomes » coorganisé par trois filières, de l'EuMo Expo coorganisée par le GART et l'UTP, ou encore lors des Journées européennes de la mobilité dans les villes coorganisées par le Cerema et l'UTP, chacun de ces moments est l'occasion de partager une vision de la mobilité en faveur d'un bien commun plus durable. ●

« L'ÈRE DU CHACUN POUR SOI S'ACHÈVE »

Dans ce contexte de transition aussi marqué, comment, en 2023, prépare-t-on la ville de demain ?

Pour tendre vers un cadre de vie plus durable et apaisé, il faut revenir sur les fondamentaux et notamment sur les binômes urbanisme & mobilité, aménagement du territoire & mobilité : ils vont être au cœur de tous les débats et particulièrement en termes de décarbonation, de partage de l'espace public, de maillage du territoire ou encore de code de la rue. La notion d'intérêt général, chère aux transports publics, est aussi au cœur des préoccupations de chacun. En effet, l'ère du « chacun pour soi » et du silotage des modes s'achève et s'ouvre une ère de complémentarité multimodale. La mobilité de demain est ambitieuse, mais assez simple à formuler : c'est pouvoir utiliser le bon mode, au bon moment, au bon endroit, pour le bon usage.

Les transports publics sont, par essence, des intégrateurs d'innovation et de technologies. En 2023, quelles sont les perspectives en la matière ?

2023 verra la concrétisation d'un certain nombre de décrets d'application et de projets en matière de MaaS, mais aussi en matière de mobilité automatisée et de caméras intelligentes en vue des JO 2024. Mais gardons à l'esprit que ces technologies ne sont pas des fins en soi : elles n'ont de sens qu'à travers leur capacité à servir le désilotage entre les modes, à promouvoir la multimodalité et ainsi à travailler en faveur d'un cadre de vie durable et apaisé au sein des territoires.



**MARIE-CLAUDE
DUPUIS**

Présidente de la Commission
et directrice Stratégie -
Développement durable -
Immobilier, groupe RATP

LES MEMBRES

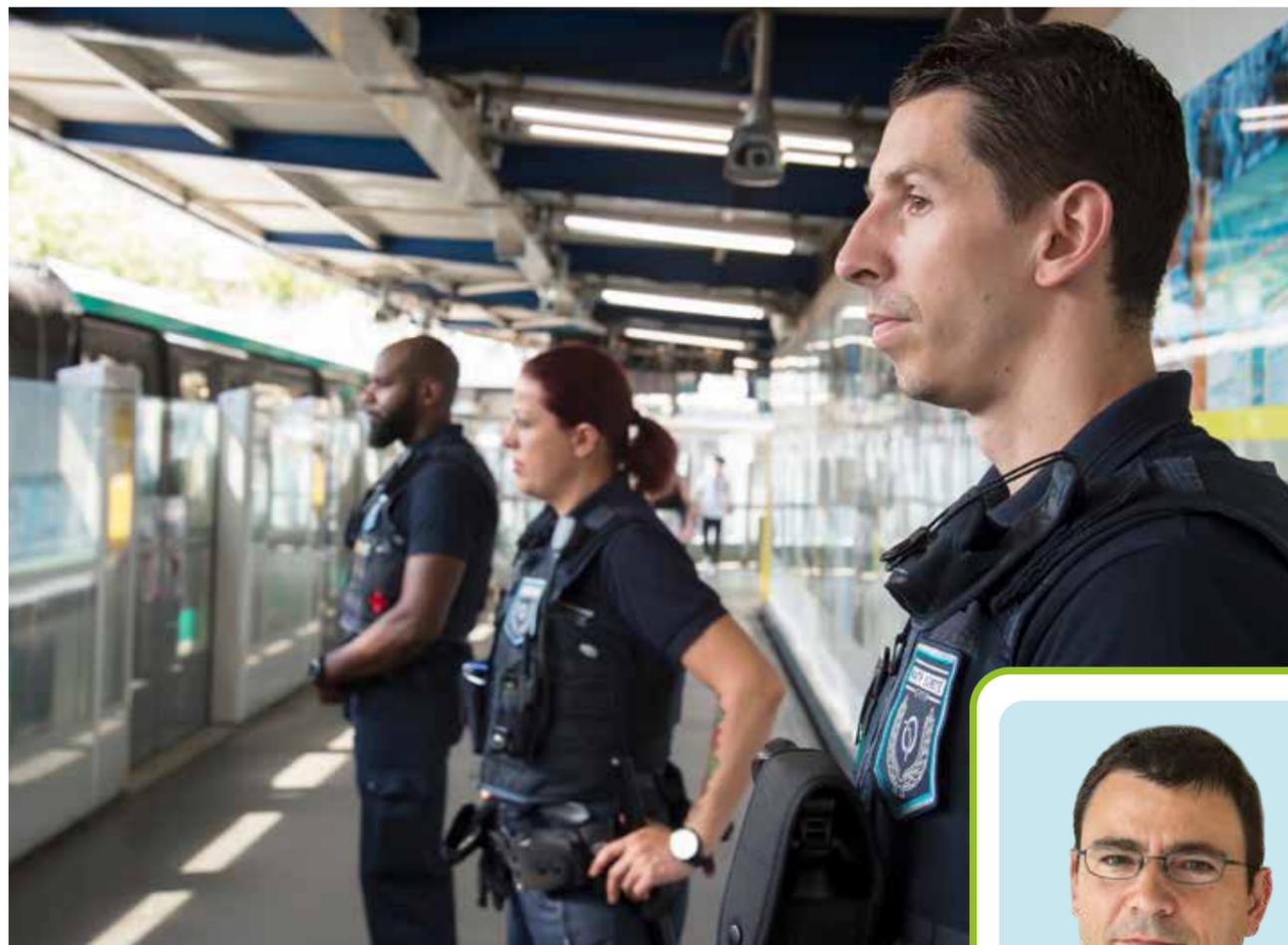
AGIR TRANSPORT
Magalie Dujancourt
Adrien Malfray
ENTERPRISE
Aurélia Debru
Sandra Malumba
EPIC TISSÉO
VOYAGEURS
Franck Lesens
KEOLIS
Éric Callé
Arnaud Julien
LE TRAIN
Catherine Pihan-Le Bars

**MOVENTIS PAYS
DE MONTBÉLIARD**
Gregory Carmona
RATP
Véronique Berthault
Marie-Pierre Brun
Marie-Claude Dupuis
(présidente de la Commission)
Benoît Marichal
RATP DEV
Jean-Baptiste Boneu
Achraf Sehnouni
Nadia Smondel
**RÉGIE DES TRANSPORTS
MÉTROPOLITAINS**
Cynthia Gutton

Gil Valabrègue
SNCF
David Borot
**SNCF GARES
& CONNEXIONS**
Morgane Castanier
SNCF VOYAGEURS
Éric Steil
Scheherazade Zekri
SNCF TRANSILIE
Ketty Favre
TISSÉO VOYAGEURS
Franck Lesens
TRANSDEV
Xavier Aymonod
Arthur Le Moal

Christine Peyrot
Julien Réau
UTP
Sigrid Claviéras
Stéphanie Lopes
d'Azevedo
Hubert Richard
Hugo Salmon
Florence Sautejeau
VECTALIA PERPIGNAN
Thibaut Fournier-
Montgjeux

COMMISSION SÛRETÉ ET LUTTE CONTRE LA FRAUDE



LA PRÉSERVATION DE LA SÛRETÉ ET LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE CONSTITUENT DES AXES PRIORITAIRES D'ACTION DES ENTREPRISES DE TRANSPORTS URBAINS ET FERROVIAIRES. À CET ÉGARD, LES TRAVAUX ET ÉCHANGES CONDUITS CETTE ANNÉE PAR LA COMMISSION SÛRETÉ ET LUTTE CONTRE LA FRAUDE ONT PERMIS DE PORTER LA VOIX ET LES DEMANDES DES ENTREPRISES AUPRÈS DES PLUS HAUTES INSTANCES.

Lieu d'échange et de partage de bonnes pratiques, la commission Sûreté et Lutte contre la fraude valorise et promeut les actions mises en œuvre par les entreprises pour des transports sûrs pour l'ensemble des voyageurs et salariés. Auprès des pouvoirs publics, elle porte des propositions visant à adapter le cadre législatif et les outils pour ce faire.

L'implication sans faille des entreprises de transport pour la sûreté et la lutte contre la fraude

Cette année encore, la commission Sûreté et Lutte contre la fraude a constitué un lieu d'échange et de partage incontournable de l'UTP. Réaffirmant leur engagement

pour des transports sûrs pour tous et toutes, les membres de la Commission ont poursuivi leurs actions de collaboration avec les pouvoirs publics et notamment avec les forces de l'ordre.

La Commission a constitué un lieu d'échange et de partage incontournable de l'UTP

Ces actions communes traduisent une implication forte pour plus de sûreté, qui se retrouve également dans la conduite d'actions de formation, dans le cadre de la

gestion de conflits mais également pour sensibiliser et donner les outils pour agir contre les atteintes sexistes et sexuelles dans les transports. Cet engagement s'est notamment concrétisé par l'élaboration d'un document référençant les actions fortes de prévention et d'action sur ce sujet. Enfin, l'UTP a continué à porter la parole de ses adhérents auprès des pouvoirs publics et de la profession via notamment sa participation à la Conférence internationale du CICP consacrée à la sûreté des mobilités. Cet événement a constitué un lieu de réflexion permettant d'échanger sur les évolutions souhaitables en matière de sûreté.

La sensibilisation des pouvoirs publics aux problématiques de sûreté et de lutte contre la fraude: un axe d'action majeur

Au cours de l'année 2022, l'UTP a porté haut les mesures défendues par l'ensemble de ses adhérents afin que soient prises en compte les problématiques propres au secteur. Il s'agit notamment de propositions visant à adapter les dispositions en matière d'enquête administrative ou encore d'élargir le périmètre d'action des agents chargés de la sûreté afin d'assurer pleinement le continuum de sécurité. L'UTP a également contribué à l'évolution des textes en matière de vidéoprotection, en permettant l'utilisation de caméras frontales pour les opérateurs ferroviaires ainsi que l'expérimentation de la vidéo dite « intelligente » dans le cadre spécifique de l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques 2024. Pour autant, l'UTP poursuivra ses travaux pour étendre les caméras frontales aux tramways et pérenniser l'emploi de nouvelles technologies.

« ENCADRER LA SÛRETÉ PAR LA LOI »

Quels ont été les travaux marquants de cette année 2022 ?

L'implication de l'ensemble de nos membres de Commission a été remarquable cette année encore. Je tiens à les en remercier. Ensemble, nous avons porté des propositions fortes auprès des ministères qui ont notamment abouti à l'extension des enquêtes administratives aux gestionnaires d'infrastructure. De même, nous avons travaillé à l'élaboration et la promotion de l'ensemble de mesures visant à promouvoir la sûreté dans les transports, et notamment développer les actions de sensibilisation à la lutte contre les violences faites aux femmes.

Quels sont les grands défis pour 2023 ?

La préservation de la sûreté dans les transports appelle une prise en compte toute particulière de la part du législateur. Ainsi, la prise en compte des problématiques de sûreté et de lutte contre la fraude dans les transports doit faire l'objet d'une loi ad hoc que nous appelons de nos vœux. Dans le cadre de la lutte contre la fraude, nous souhaitons aussi une mise en œuvre rapide de la plateforme de vérification des adresses des contrevenants, telle que prévue par la loi Savary de 2016.



PATRICE LOVISA

Président de la Commission et directeur du département Réseau de surface, groupe RATP

LES MEMBRES

AGIR TRANSPORT

Laura Brugel
Amandine Jancourt
COMPAGNIE DES TRANSPORTS STRASBOURGEOIS
Jean-Louis Metzger
EUROSTAR GROUP
James Blackwood
KEOLIS LILLE MÉTROPOLE
Philippe Bialais
KEOLIS LYON
Patrick Aujogue
Fabien Gaurat
KEOLIS
Stéphanie Boissard
Paul-Henry Capdeville

LE TRAIN

Jean-Claude Belli
GROUPE RATP
Véra Duvault
Patrice Lovisa
(président de la Commission)
RATP DEV
Marc Musy
Nadia Smondel
RÉGIE EPIC T2C
Christophe Batut
RÉGIE DES TRANSPORTS MÉTROPOLITAINS
Jean Geneau
Marc Labouz

SNCF

Xavier Biglia
Christophe Bouteille
Olfa Dridi Amami
Bertrand Grynspan
Dominique Joutel-Evano
TISSÉO VOYAGEURS
Romain de Montbel
TRANSEDEV
François Berton
Serge Castello
Jean-Michel Fenaut
TRANSEDEV LE HAVRE
Mouhamadou N'Diaye

TRANSEDEV SAINT-ÉTIENNE

Bruno Chalmandrier
Philippe Roche
Jean-Noël Varlet
TRANSPORTS DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTPELLIER
Nicolas Silberzahn
UTP
Mathieu Dufour
Florence Sautejeau
VECTALIA BÉZIERS MÉDITERRANÉE
Richard Baldacchino

COMMISSION SYSTÈME FERROVIAIRE

DANS UN CONTEXTE DE REPRISE POST-COVID MAIS AUSSI DE CRISE ÉNERGÉTIQUE AUX IMPLICATIONS FINANCIÈRES MAJEURES, PARTICULIÈREMENT POUR LES ENTREPRISES FERROVIAIRES FORTEMENT CONSOMMATRICES D'ÉLECTRICITÉ, NOTRE COMMISSION A OEUVRÉ EN 2022 À OBTENIR DES SOLUTIONS POUR LES ACTEURS FERROVIAIRES. AU PLAN EUROPÉEN, L'ACTUALITÉ A ÉTÉ RICHE, AVEC LA PRÉSENTATION DE PLUSIEURS PROJETS DE TEXTES STRUCTURANTS.



La Commission s'est penchée tout au long de l'année sur les textes européens structurants pour le secteur ferroviaire que sont la révision du Règlement transeuropéen de transport (RTE-T), des Spécifications techniques d'interopérabilité (STI) et de la Directive relative à la certification des conducteurs de train. Ces textes doivent être adoptés lors du second semestre 2023.

Règlement transeuropéen de transport et Spécifications techniques d'interopérabilité

Concernant la révision du RTE-T, l'UTP a porté les messages clés suivants : une alerte majeure concernant le

financement de la mise en conformité de l'infrastructure (plusieurs dizaines de milliards d'euros) et une opportunité de concrétiser la place du transport public dans la mobilité urbaine.

Concernant la révision des STI, l'enjeu est analogue : préserver la capacité d'investissement des États membres en limitant les obligations de mise en conformité, aux impacts financiers potentiellement considérables, qui n'apportent pas de gain d'interopérabilité, ni de sécurité.

Au niveau national, l'UTP a ainsi participé à différentes consultations de la DGITM, notamment la transposition en droit national de la refonte du règlement européen

sur les droits et obligations des voyageurs ferroviaires, ou encore la tarification sociale nationale.

L'humain au centre de nos préoccupations

Les voyageurs ont été au cœur de notre engagement dans le cadre des échanges avec l'Anses sur les travaux sur la qualité de l'air relatifs aux valeurs guides pour l'exposition des voyageurs. En outre, la santé des salariés a occupé une place

Les voyageurs ont été au cœur de notre engagement

de choix vis-à-vis de l'exposition au radon dans des lieux de travail spécifiques. À ce titre, l'UTP a travaillé à l'élaboration d'un guide méthodologique proposant une stratégie harmonisée au sein de la profession.

La sécurité étant toujours au cœur des préoccupations des entreprises ferroviaires, les membres de la Commission ont participé à l'élaboration du cadre réglementaire relatif au régime de sécurité « Voies ferrées locales voyageurs », qui vise à permettre aux détenteurs de l'infrastructure de déroger au régime interopérable, dans l'objectif de diminuer les coûts d'exploitation et de maintenance. ●

« DÉVELOPPER LA PART MODALE DU FERROVIAIRE »

Quels seront les sujets principaux à suivre en 2023 ?

Outre le suivi de la révision des STI 2023 et du RTE-T, la profession attend avec impatience la publication du Paquet « Verdissage des transports » : gestion de la capacité, révision de la directive conducteurs de train, mesure des émissions du transport, directive transport combiné. Il sera l'occasion de rappeler la nécessité de conforter le rôle moteur du mode ferroviaire dans la décarbonation de la mobilité européenne et une plus grande sobriété énergétique. Dans le même temps, il convient de cantonner les normes au strict nécessaire pour assurer l'interopérabilité et le développement des trafics internationaux.

Comment l'UTP peut-elle contribuer au développement du transport ferroviaire ?

L'UTP a toute légitimité à porter l'expression collective de ses membres dans le cadre de la traduction concrète des engagements du gouvernement en faveur du scénario « Planification écologique des infrastructures » du rapport du Conseil d'orientation des infrastructures, paru en février 2023. Par ailleurs, l'ambition de développer la part modale du ferroviaire mobilise tous nos adhérents et guide nos actions au quotidien. À court terme, la maîtrise de la facture énergétique reste un sujet majeur.

De septembre à juin 2022, MATTHIEU CHABANEL, directeur général délégué Projets, Maintenance, Exploitation de SNCF Réseau, a été président de la Commission.



DEPUIS SEPTEMBRE 2022

**ALAIN
QUINET**

Président de la Commission
et directeur général
exécutif,
SNCF Réseau

LES MEMBRES

AGIR TRANSPORT
Alain Gondelmann
CAPTRAIN FRANCE
Vincent Beck
Stéphane Derlincourt
CARGOBEAMER
Tim Krasowka
COMPAGNIE
DU BLANC-ARGENT
Emmanuel Crehalet
DB CARGO FRANCE
Loïc Battu
Gaël Castagné
EUROPORTE/GETLINK
François Coart
EUROSTAR GROUP
Christophe Arici
Christophe Burel
FRET SNCF
Christine Le Mitouard
Vincent Porfirio

LE TRAIN
Jean-Claude Belli
Alain Getraud
Xavier Hurteau
LISEA
Philippe Jausserand
Hervé Le Caignec
OBJECTIF OFF
Philippe François
André Thinières
RAILCOOP
Alexandra Debaisieux
Nicolas Debaisieux
RATP
Michel Daguerregaray
Julien Loknar
RATP DEV
Sandrine Guillaumin
Édouard Jouenne
RRT PACA
Vincent Guillaume

RTM EST MÉTROPOLE
Magali Tissier
SBB CARGO
INTERNATIONAL
Omar Zerkly
SNCF
Isabelle Delobel
Gilles Quesnel
Franck Laferté
Sophie Lombard
Arnaud Manoury
Cédric Verdeaux
SNCF GARES & CONNEXIONS
Pierre-Marie Fromion
Thierry Marduel
SNCF RÉSEAU
Alain Quinet
(président de la Commission)
SNCF VOYAGEURS
Laurent Beaucaire
Olivier Devaux

Renée Ducis
Marek Mavridis
TRANSDEV
Virginie Cabanillas
Claude Steinmetz
TRANSDEV RAIL
BRETAGNE
Loïc Lanne
TRANSKEO
Zakaria Mahdi
Sara Mattioli
TRENITALIA FRANCE
Pascal Duflos
Fabienne Moutet
UTP
Sigrid Claviéras
Canisius Gassa
Stéphanie Lopes d'Azevedo
Arthur Marsande
Karine Maubert
Florence Sautejeau

COMMISSION TECHNIQUES, EXPLOITATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE



La Commission a poursuivi les travaux liés à l'accessibilité des réseaux

LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE EST AU COEUR DES TRAVAUX DE LA COMMISSION. LA CONVERSION ÉNERGÉTIQUE DES FLOTTES DE BUS EST UNE DES PRIORITÉS, MAIS PAS UNIQUEMENT...

Les travaux de la Commission pour 2022 ont concerné des sujets à forts enjeux pour la profession.

S'agissant de la lutte contre le changement climatique, dont le principal sujet est la conversion énergétique des flottes autobus, la Commission a défendu les intérêts et la spécificité des modes urbains dans le cadre des travaux menés par les services de l'État, tels que la task force sur les véhicules lourds, la feuille de route concernant leur décarbonation, etc. Elle a suivi et relayé différents outils favorisant cette transition, dont les aides financières via des appels à projets de l'Ademe (écosystèmes des véhicules lourds électriques et hydrogène), et appréhendé certains mécanismes comme les Zones faibles émissions mobilités pour les agglomérations de plus de 150 000 habitants.

La Commission a également effectué un déplacement en province pour visiter une installation d'hydrogène renouvelable (hydrogène vert) ainsi qu'une station de distribution multi-énergies d'origine renouvelable (hydrogène, bioGNV et électricité) déjà ouverte au public. L'année 2022, marquée par le conflit en Ukraine qui a généré notamment la hausse des coûts de l'énergie, a été placée sous le signe de la sobriété énergétique. Cela s'est traduit par différentes consultations portant sur l'organisation et la priorisation en cas d'éventuels délestages du gaz et de l'électricité, voire leur rationnement en cas de tension sur les réseaux, l'extinction des publicités lumineuses sur les différents mobiliers urbains, etc. Ces mesures ont été l'opportunité de valoriser les actions de la profession en termes de bonnes pratiques liées à cette sobriété.

La Commission a relayé les actions des opérateurs de transports urbains et ferroviaires permettant de maîtriser les coûts des énergies de traction, d'éclairage des différents espaces (gares et stations), de formation des personnels à l'éco-conduite, etc., et ce, depuis de nombreuses années. Un premier guide des bonnes pratiques liées à la sobriété énergétique synthétise cette contribution. Enfin, la Commission a poursuivi les travaux liés à l'accessibilité des réseaux. Elle a contribué à la rédaction du guide sur l'accessibilité du transport par câble aérien urbain avec la DMA et le Cerema, ainsi qu'à la transposition de la directive concernant l'accessibilité des biens et des services. Dans cette même optique, l'UTP et ses adhérents se mobilisent au sein du groupe de travail « Mobilité et Accessibilité » en prévision du Comité national sur le handicap prévu mi-2023.

« VALORISER LE MIX ÉNERGÉTIQUE ET L'OFFRE DE TRANSPORT PUBLIC »

La publication de l'état du parc 2022 a mis en évidence que les réseaux ont largement entamé leur transition énergétique, mais le tout-électrique ne semble pas être l'unique solution d'avenir dans le TU...

Le secteur est bien engagé dans cette transition puisque 40 % des autobus circulent avec une énergie autre que le gazole. La part des véhicules électriques à batterie reste encore faible et représente moins de 10 % du parc total bien que cette énergie ait représenté 38 % des autobus achetés en 2022. Les opérateurs, grâce à une démarche pragmatique, sont très impliqués dans l'accompagnement et le conseil auprès de leur AOM sur ces nouvelles énergies. Toutefois, ne privilégier qu'un seul type d'énergie ne nous semble pas raisonnable au regard des caractéristiques géographiques ou climatiques de certains réseaux, du coût du matériel, de l'adaptation des dépôts, des prescriptions liées à la sécurité des ateliers de charge, etc. C'est pourquoi, dans une logique pragmatique, l'UTP souhaite valoriser le mix énergétique qui permette de répondre au mieux aux attentes des voyageurs : plus d'offre de transport public.

Cette transition ne se fera pas sans impact sur les métiers du secteur, comment appréhendez-vous le sujet dans sa globalité ?

En effet, les différents métiers du transport seront amenés à évoluer pour s'adapter à ce nouveau contexte. C'est pourquoi un travail en transversal a été mené avec le département des Affaires sociales, afin de valoriser les métiers à travers différentes manifestations. Le concours du Bus d'or a ainsi été le socle du lancement de la campagne d'attractivité « Faites bouger les lignes ». Les évolutions des métiers telles qu'identifiées par les membres de la CTEDD alimentent actuellement le diagnostic global réalisé dans le cadre de France 2030 et dont nous aurons les résultats prochainement.

LES MEMBRES

AGIR TRANSPORT

Laura Brugel
Christophe Petit
Adrien Malfray
COMPAGNIE
DES TRANSPORTS
STRASBOURGEOIS
Jean-Louis Metzger
KEOLIS
Thierry Guinard
Antonia Hoog
Bruno Lapeyrie
Lætitia Nicco
LE TRAIN
Jean-Claude Belli
Catherine Pihan-Le Bars

RATP

François Vauxion
Sophie Mazoué
RATP DEV
Georges Despaigne
RÉUNIR CUA
Laurent Boudot
RÉGIE DES
TRANSPORTS
MÉTROPOLITAINS
Cédric Saulnier
SNCF
Florence Cousin
Pierre Sandevoir
SNCF GARES &
CONNEXIONS
Carole Tabourot

TISSÉO VOYAGEURS

Romain de Montbel
TRANSDEV
Manoela Araujo
Clément Guibert
Matthieu Tiphaine
TRANSPORTS
DE L'AGGLOMÉRATION
DE MONTPELLIER
Nicolas Silberzahn
TRANSPORTS EN
COMMUN DE
L'AGGLOMÉRATION
ROUENNAISE
Sébastien Holstein

TRANSPORTS PUBLICS DU CHOLETAIS

Marc Delayer
(président de la Commission)
TRENITALIA
Pascal Duflos
UTP
Sigrid Claviéras
Stéphanie Jégu
Stéphanie Lopes d'Azevedo
Arthur Marsande
Florence Sautejeau
VECTALIA FRANCE
Frédéric Rambaud



MARC
DElayer

Président de la Commission
et directeur général,
Transports publics du Choletais,
AGIR Transport